

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 105

DCAS20231130 017

République Française
Département de l'Ain
Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Votants : 7
Date de convocation : 24 novembre 2023
Date d'affichage : 24 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE CESSY**

COMMUNE de CESSY

Le trente novembre deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 24 novembre 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal,

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Mme SALAUN Bénédicte, Mme ROBILLARD Marine,

Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie
Mme BOUIN Danièle Monique donne procuration à Mme TEXIER Evelyne

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 106

Approbation des procès-verbaux des séances du 29 juin 2023 et 23 novembre 2023

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

La Présidente de séance demande aux membres du Conseil d'Administration si les comptes-rendus des séances des 29 juin 2023 et 23 novembre 2023 appellent des observations.

Aucune observation n'est formulée.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ADOPTE** les comptes-rendus des séances du 29 juin 2023 et 23 novembre 2023.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
Ont signés au Registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 5 décembre 2023



RC

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 107

DCAS20231130 018

République Française
Département de l'Ain
Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Votants : 7
Date de convocation : 24 novembre 2023
Date d'affichage : 24 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE CESSY**

Le trente novembre deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 24 novembre 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal,

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Mme SALAUN Bénédicte, Mme ROBILLARD Marine,

Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie
Mme BOUIN Danièle Monique donne procuration à Mme TEXIER Evelyne

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 108

Mise en place de la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2024

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

La Présidente de séance informe les membres du Conseil d'Administration que la M57 a vocation à remplacer, au 1^{er} janvier 2024, les nomenclatures M14, M52 et M71.

Le conseil d'administration doit délibérer à cet effet.

Il est proposé au conseil d'administration :

- **D'adopter** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget du CCAS
- **De conserver** un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2024
- **D'autoriser** le Président du CCAS à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- **D'autoriser** le Président du CCAS ou son Vice-Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **ADOPTE** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget du CCAS
- **Conserve** un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1^{er} janvier 2024
- **Autorise** le Président du CCAS à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- **Autorise** le Président du CCAS ou son Vice-Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus

Ont signés au Registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 5 décembre 2023



DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 109

DCAS20231130 019

République Française
Département de l'Ain
Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Votants : 7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE CESSY**

Date de convocation : 24 novembre 2023
Date d'affichage : 24 novembre 2023

Le trente novembre deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 24 novembre 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal,

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Mme SALAUN Bénédicte, Mme ROBILLARD Marine,

Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie
Mme BOUIN Danièle Monique donne procuration à Mme TEXIER Evelyne

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 110

Passage à la nomenclature M57 : modalités de gestion des amortissements

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

La Présidente de séance informe les membres du Conseil d'Administration sur la nécessité de procéder à un certain nombre de décisions préalables en vue du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 ainsi que sur la nécessité de délibérer sur les règles de gestion en matière d'amortissement du budget du CCAS.

Il est proposé au conseil d'administration :

De fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations à compter du 1^{er} janvier 2024 dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi qu'il suit :

- Fixation des durées d'amortissement conformément au tableau joint,
- Adoption de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Aménagement de la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux pour les catégories d'immobilisations conformément au tableau joint faisant l'objet d'un suivi globalisé et amorti en une annuité unique au cours de l'exercice suivant son acquisition,
- Approbation de la sortie de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, des biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis,
- Validation de l'application de ces dispositions pour le budget soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

FIXE le mode de gestion des amortissements des immobilisations à compter du 1^{er} janvier 2024 dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi qu'il suit :

FOLIO 111

- Fixation des durées d'amortissement conformément au tableau joint,
- Adoption de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2022,
- Aménagement de la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux pour les catégories d'immobilisations conformément au tableau joint faisant l'objet d'un suivi globalisé et amorti en une annuité unique au cours de l'exercice suivant son acquisition,
- Approbation de la sortie de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, des biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis,
- Validation de l'application de ces dispositions pour le budget principal soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus

Ont signés au Registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 5 décembre 2023



RC

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 112

DCAS20231130 020

République Française
Département de l'Ain
Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Votants : 7
Date de convocation : 24 novembre 2023
Date d'affichage : 24 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE CESSY**

COMMUNE de CESSY

Le trente novembre deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 24 novembre 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal,

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Mme SALAUN Bénédicte, Mme ROBILLARD Marine,

Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie
Mme BOUIN Danièle Monique donne procuration à Mme TEXIER Evelyne

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 113

Adoption du règlement budgétaire et financier

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

La Présidente de séance indique qu'il est nécessaire d'adopter un règlement budgétaire et financier à compter du 1^{er} janvier 2024.

Elle demande aux membres du conseil d'administration de bien vouloir adopter le règlement annexé à la présente délibération.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **Adopte** le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération
- **Précise** que ce règlement s'appliquera au budget principal du CCAS de Cessy.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus

Ont signés au Registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 5 décembre 2023



RC

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 114

DCAS20231130 021

République Française
Département de l'Ain
Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Votants : 7
Date de convocation : 24 novembre 2023
Date d'affichage : 24 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE CESSY**

Le trente novembre deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 24 novembre 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal,

Absents/excusés :
M. Christophe BOUVIER, Mme SALAUN Bénédicte, Mme ROBILLARD Marine,

Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie
Mme BOUIN Danièle Monique donne procuration à Mme TEXIER Evelyne

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

FOLIO 115

Compte-rendu des actes

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

La Présidente de séance rend compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil d'administration en séance du 2 juillet 2020.

Le 31 juillet 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a validé le paiement d'une facture pour des portages de repas pour un montant de 195,00 euros

Le 31 août 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 31 août 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a validé le paiement d'une facture pour des portages de repas pour un montant de 136,50 euros

Le 7 septembre 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 14 septembre 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 21 septembre 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 28 septembre 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 5 octobre 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 5 octobre 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 35 euros

Le 12 octobre 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 12 octobre 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 35 euros

Le 19 octobre 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 19 octobre 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 35 euros

Le 19 octobre 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

FOLIO 116

Le 26 octobre 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 26 octobre 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 35 euros

Le 2 novembre 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 9 novembre 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Le 16 novembre 2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire de 105 euros

Après en avoir délibéré,

le Conseil d'Administration du CCAS,

- **PREND ACTE** des actes passés en vertu de la délégation de compétences citées ci-dessus.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus

Ont signés au Registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 5 décembre 2023



nc